

**Programme-cadre
décennal africain
pour des modes
de consommation et
de production durables**



PNUE



PNUE

PROGRAMME-CADRE DECENNAL AFRICAIN POUR DES MODES DE CONSOMMATION ET DE PRODUCTION DURABLES

établi par

**les réunions d'experts africains sur le programme-cadre décennal
des 19 et 20 mai 2004 (Casablanca) & 17 et 18 février 2005 (Nairobi)**

co-parrainées par

**le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE)
et le Département des affaires économiques et sociales (DESA)
de l'Organisation des Nations Unies**

avec l'appui

**du Ministère de l'environnement, de la conservation de la nature et
de la sécurité nucléaire de la République fédérale d'Allemagne**

Approuvé par

**la deuxième Conférence de la CMAE sur un partenariat pour la mise en œuvre
du Plan d'action pour l'environnement du NEPAD
tenue les 15 et 16 mars 2005 à Dakar (Sénégal)**

TABLE DES MATIERES

Résumé du Programme-cadre décennal africain pour des modes de consommation et de production durables	4
--	---

Annexe I : Activités détaillées à entreprendre dans les quatre domaines thématiques	8
--	----------

Thème No 1 : Energie	9
----------------------------	---

Thème No 2 : Eau et assainissement	13
--	----

Thème No 3 : Habitat et développement urbain	17
--	----

Thème No 4 : Industries basées sur les ressources renouvelables	21
---	----

Annexe 2 : Exposés de concept sur des propositions concrètes de projets	28
--	-----------

Exposé de concept No 1 –Projet régional relatif à la consommation et à la production durables de matières plastiques en Afrique	29
---	----

Exposé de concept No 2 – Renforcement des capacités en matière de consommation et production durables dans la région du lac Victoria	35
--	----

Exposé de concept No 3 – Atelier de sensibilisation à l’analyse du cycle de vie et de formation à l’établissement d’inventaires	41
---	----

Annexe 3: Déclaration de Dakar sur le renforcement du partenariat dans le domaine de la mise en œuvre du plan d’action pour l’environnement du NEPAD	42
---	-----------

**RÉSUMÉ DU PROGRAMME-CADRE DECENNAL
AFRICAIN POUR DES MODES DE
CONSOMMATION ET DE PRODUCTION
DURABLES**

La deuxième Réunion d'experts africains sur le programme-cadre décennal pour des modes de consommation et de production durables s'est tenue les 17 et 18 février 2005 à Nairobi (Kenya). Elle a été organisée conjointement par le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU (UN-DESA) et le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) en consultation avec le Secrétariat de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE) et celui de la Table Ronde Africaine sur la Consommation et la Production Durables. Cette réunion a rassemblé 36 personnes, dont 18 experts désignés par des gouvernements et 18 autres participants composés de spécialistes de la consommation et de la production durables et de représentants de partenaires en matière de développement. Elle a été ouverte par le Directeur exécutif adjoint du PNUE, M. Shafqat Kakakhel. Les délibérations se sont déroulées de manière structurée, avec une séance plénière d'ouverture suivie de trois séances de travail en groupes et d'une dernière séance plénière de discussion des résultats obtenus par les groupes de travail, lesquels étaient au nombre de quatre.

La séance plénière d'ouverture s'est surtout concentrée sur l'examen des conclusions de la première réunion d'experts sur la consommation et la production durables qui a eu lieu à Casablanca les 19 et 20 mai 2004. Cette réunion avait déterminé les grandes priorités qui pourraient faire l'objet d'actions dans les domaines thématiques suivants : énergie, eau, développement urbain et développement industriel. Les participants se sont d'abord penchés sur chaque domaine thématique en tenant compte du Plan d'action environnemental du NEPAD et des priorités régionales en matière de réduction de la pauvreté. Ils ont ensuite, au cours de deux séances de travail en groupes, discuté de l'élaboration de mesures concrètes à prendre dans chacun de ces domaines. Les priorités pour lesquelles de telles mesures ont été proposées sont énumérées dans les paragraphes qui suivent [les descriptions détaillées des mesures figurent dans les rapports des groupes de travail qui se trouvent joints au présent document. On a également joint des propositions de projets élaborées dans le cadre de la Table ronde africaine sur la consommation et la production durables, en utilisant des processus de consultation régionale, propositions dont il est fait mention dans les rapports des groupes de travail].

Priorités en matière d'énergie

- Evaluation et sélection des meilleures pratiques d'utilisation d'énergies renouvelables durant le cycle agricole, avec analyse des politiques et formulation de recommandations
- Mise en œuvre, à travers l'assistance directe aux communautés locales, de projets se rapportant aux technologies d'utilisation des énergies renouvelables dans l'agriculture rurale

- Promotion et développement de la production d'énergie hydroélectrique à petite échelle pour les petites entreprises rurales
- Incitation et appui à l'accroissement de l'utilisation domestique de fourneaux à bois améliorés par des mécanismes de financement appropriés
- Promotion de l'utilisation d'ampoules et appareils électriques à faible consommation d'énergie à travers des coûts accessibles et l'information consommateurs
- Elaboration de campagnes d'éducation et d'information environnementales en faveur de l'utilisation durable d'énergie par un processus faisant intervenir des écoles et d'autres institutions en coopération avec des organisations non gouvernementales et des communautés locales.

Priorités en matière d'assainissement

- Application de la gestion des connaissances aux meilleures pratiques rencontrées en Afrique
- Transfert de technologies dans les domaines de l'eau et de l'assainissement
- Campagnes régionales de sensibilisation et d'éducation sur la consommation et la production durables dans les domaines de l'eau et de l'assainissement
- Reproduction d'expériences réussies de réutilisation sans risque des eaux usées
- Promotion d'une gestion intégrée des ressources en eau tenant compte de l'analyse du cycle de vie et des principes de consommation et production durables.

Priorités en matière d'habitat et de développement urbain

- Gestion intégrée des déchets solides
- Mobilité urbaine durable
- Réduction des émissions des véhicules
- Développement urbain durable

Priorités en matière de développement industriel

- Renforcement des capacités de la Table ronde africaine sur la consommation et la production durables et de ses membres
- Etude des possibilités d'étendre les chaînes de valeur des produits et sous-produits agricoles en développant leurs utilisations industrielles
- Augmentation des débouchés pour les biens et services durables afin d'assurer leur compétitivité, quels que soient les marchés auxquels ils sont destinés

En plus des domaines d'activité susmentionnés, trois notes conceptuelles se rapportant à des projets concrets qui ont été élaborés par d'autres forums de consultation technique sous-régionaux et régionaux ont été soumis à la réunion. Celle-ci a accepté de les inclure en annexe au présent rapport pour examen plus approfondi. Ils traitent des sujets suivants :

- Intégration de la consommation et de la production durables, à titre de projet pilote, aux activités principales des programmes de développement entrepris dans la région du Lac Victoria.
- Consommation et production durables de matières plastiques en Afrique à titre de démonstration de la gestion intégrée des déchets solides.
- Programme régional de sensibilisation et de formation à l'utilisation de l'analyse du cycle de vie dans la planification et la prise de décisions¹.

Après consultation avec la CMAE, on présentera celles des mesures précédentes qui auront reçu l'approbation de celle-ci pour financement par l'intermédiaire du Processus de Marrakech. La mise en œuvre de ces mesures dépend des ressources mobilisées et des fonds disponibles.

Lors de la séance plénière finale, les participants ont recommandé à la CMAE de reconnaître la Table ronde africaine sur la consommation et la production durables comme un Centre d'excellence en matière de consommation et production durables dans le contexte du Plan d'action environnemental du NEPAD.

Les participants remercient le PNUE - Bureau régional pour l'Afrique, pour avoir organisé et accueilli cette réunion, et l'UN-DESA ainsi que la Division Technologie, Industrie et Economie du PNUE, le Secrétariat de la CMAE et la Table ronde africaine sur la consommation et la production durables qui l'ont co-organisée. Le groupe souhaite également adresser ses remerciements au Gouvernement allemand pour le précieux soutien financier qu'il a accordé à la réunion.

¹ Le Gouvernement sud-africain a averti que l'analyse du cycle de vie devrait se faire de façon à ne pas porter atteinte aux industries de la région qui sont tributaires des ressources naturelles.

ANNEXE I :
ACTIVITES DETAILLEES A
ENTREPRENDRE DANS LES QUATRE
DOMAINES THEMATIQUES

THEME N° 1 : ENERGIE

Se basant sur les conclusions de la première réunion africaine sur la consommation et la production durables, le groupe a révisé et complété la liste des besoins et priorités du secteur de l'énergie en Afrique. Les membres sont convenus que l'utilisation d'énergie est essentielle pour le développement humain, la croissance économique, la santé et l'éducation. Il y a un besoin urgent d'assurer l'accès des communautés rurales à l'énergie, de promouvoir les énergies renouvelables et d'améliorer l'efficacité énergétique en Afrique. Cela exige l'élaboration de cadres juridiques et économiques créant les conditions de marché adéquates pour la co-production d'énergie et la mise en place d'incitations économiques et financières à l'exploitation des énergies renouvelables. Un transfert de technologies et un renforcement des capacités sont également nécessaires.

Le groupe préconise des mesures visant à promouvoir l'utilisation d'énergies renouvelables dans les secteurs agricole, industriel et domestique.

1. Utilisation d'énergie en agriculture

Il est nécessaire de se pencher sur l'utilisation d'énergie dans le secteur agricole si on veut pouvoir lutter contre la pauvreté.

- a. Il faudrait promouvoir l'utilisation de technologies qui améliorent l'efficacité énergétique ou exploitent des énergies renouvelables (énergie solaire, énergie éolienne, biocombustibles) à toutes les étapes du cycle agricole, du labour à la récolte et au transport, en passant par l'irrigation, la plantation et l'application de produits chimiques. Exemples: l'emploi de pompes à pédales pour l'irrigation (Kenya et Népal) ou de panneaux solaires tant pour l'irrigation que pour la transformation de produits alimentaires (Mali).
- b. Les gouvernements devraient améliorer l'accès des agriculteurs au microcrédit afin de leur faciliter l'adoption de technologies énergétiques durables et efficaces.
- c. Il faudrait établir des partenariats innovants entre communautés agricoles, milieux d'affaires et pays donateurs pour le transfert de technologies et le renforcement des capacités.

Mesures concrètes :

- i. Evaluer et sélectionner les meilleures pratiques en matière d'énergies renouvelables intégrant des technologies énergétiques durables dans toutes les phases du cycle agricole (labour, plantation, irrigation, entreposage, transformation et transport). L'évaluation devrait inclure une analyse des politiques avec des recommandations sur celles qu'il convient de mettre en place pour faciliter l'adoption de pratiques agricoles durables. Il est également demandé à la Table ronde africaine sur la consommation et la production durables de désigner le groupe ou l'institut qui devrait se charger de cette tâche.
- ii. Promouvoir et mettre en place des mécanismes de financement ainsi que des services d'assistance technique et de renforcement des capacités destinés à aider les communautés locales à adopter, au plan agricole, des technologies qui font appel à des énergies renouvelables et des pratiques qui favorisent l'efficacité énergétique. Les installations de séchage solaire de fruits et légumes qui permettent aux communautés de traiter leurs produits et de les commercialiser constituent un exemple de telles technologies. C'est au Burkina Faso et au Mali que se rencontrent les meilleures pratiques dans ce domaine.
- iii. Partager les résultats (succès obtenus et difficultés rencontrées) et les expériences acquises afin d'améliorer les projets et de permettre aux autres pays de reproduire les meilleures pratiques.

2. Utilisation et production d'énergie à des fins industrielles

L'énergie est un élément moteur du développement économique de l'Afrique. Toutefois, les prix pratiqués sur le continent sont élevés. De plus, le secteur de l'énergie y fait preuve d'un considérable manque d'efficacité à tous les niveaux. Aussi, faut-il:

- a. Encourager l'efficacité dans le secteur de l'énergie, tout le long du cycle de vie (production, transport, distribution et utilisation). En effet, rien qu'au niveau de la distribution, les pertes s'élèvent à 30 %. Une meilleure efficacité pourrait conduire à une baisse des prix.
- b. Instaurer des politiques visant à accroître la co-production d'énergie comme, par exemple, celles qui consistent à :
 - Encourager les petites entreprises à s'engager dans la co-production commerciale d'énergie

- Eliminer les obstacles qui existent sur le marché, en particulier aux niveaux des tarifs et de l'infrastructure de distribution
 - Mettre en œuvre des mécanismes de financement
- c. Promouvoir l'amélioration de l'efficacité énergétique et l'utilisation d'énergies renouvelables (solaire et éolienne) dans l'industrie en élaborant et en mettant en place des instruments économiques ainsi que des mécanismes financiers facilitant la réalisation de ces deux objectifs.
- d. Appuyer le développement de l'énergie hydroélectrique dans les pays d'Afrique. Par exemple, au Kenya, elle constitue 80 % et en Ouganda, 100 % de la production.
- Promouvoir l'intensification des activités de recherche et d'évaluation sur le potentiel de production d'énergie hydroélectrique aux niveaux national et sous-régional.
 - Mettre au point des mécanismes pour financer la conception de projets hydroélectriques.
- e. Encourager l'utilisation de la biomasse, qui constitue une bonne source d'énergie de substitution.
- f. Promouvoir les activités de recherche et d'évaluation portant sur les biocombustibles et vulgariser celles parmi les bonnes pratiques en usage en Afrique ou dans d'autres régions (Brésil, Allemagne), qui peuvent être reproduites dans d'autres pays du continent. Des efforts de recherche et développement supplémentaires sont nécessaires dans ce domaine pour faire ressortir les avantages à une plus grande échelle. Exemple: le jatropha au Kenya.
- g. Appuyer, par un renforcement des capacités et d'autres mesures, la conception d'études sur l'utilisation de biocombustibles dans le cadre de la mise en œuvre des Mécanismes pour un développement propre.

Mesures concrètes:

1. Promotion de la production d'énergie par de mini-centrales hydroélectriques en vue du développement des entreprises rurales.

Objectifs:

- Contribuer à arrêter l'exode rural.
- Développer les entreprises rurales.

- Promouvoir des énergies de remplacement écologiquement rationnelles et économiquement viables.

Activités:

- a. Repérer des sites appropriés pour la construction de mini-centrales hydroélectriques dans des pays choisis du continent.
- b. Mettre en place des mécanismes financiers d'aide aux investissements.
- c. Renforcer les capacités et connaissances techniques en matière de conception, d'exploitation et d'entretien de centrales hydroélectriques.
- d. Réviser éventuellement le cadre juridique afin qu'il appuie la promotion des mini-centrales hydroélectriques au sein de la région.

3. *Energie domestique:*

- a. Encourager l'utilisation de dispositifs de cuisson à efficacité énergétique améliorée, d'énergies renouvelables et de biocombustibles.
- b. Promouvoir l'efficacité dans le cycle de vie du charbon de bois. Il faudrait à cet effet :
 - Légaliser la production de charbon de bois s'accompagnant d'une gestion durable des forêts.
 - Stipuler dans le règlement les modalités d'octroi des autorisations et la tarification appropriée.
 - Améliorer l'efficacité du processus de production de charbon de bois (dispositifs de pyrolyse plus efficaces) et
 - Améliorer l'efficacité au cours de la phase de consommation (information et éducation des femmes).
- c. La production de charbon de bois est également un moyen de créer des emplois au niveau local.
- d. Promouvoir l'établissement de normes nationales d'efficacité énergétique applicables à tous les dispositifs électroménagers importés, y compris les postes de radio et de télévision, réfrigérateurs, ventilateurs, climatiseurs, ampoules, etc.
- e. Encourager les activités d'éducation et d'information environnementales visant à promouvoir l'économie d'énergie et le choix, en toute connaissance de cause, d'appareils à faible consommation d'énergie.

Mesures concrètes :

- a. Appuyer par des mécanismes de financement mis en place par les entreprises l'adoption, par un plus grand nombre de ménages, de fourneaux à bois améliorés. Par exemple, au Rwanda, certaines entreprises accordent des crédits pour l'achat de fourneaux à bois brevetés par le gouvernement (sur la base d'une norme de qualité).
- b. Promouvoir l'utilisation d'ampoules électriques à faible consommation d'énergie en réduisant leurs prix et en informant les consommateurs (labels écologiques).
- c. Elaborer des campagnes d'éducation et d'information environnementales en faveur de l'utilisation durable d'énergie domestique en se servant d'un processus faisant intervenir des écoles, des communautés locales et des organisations non gouvernementales. Le PNUE peut y contribuer avec l'outil pédagogique "YouthXchange".

THÈME N^o 2 : EAU ET ASSAINISSEMENT

Le groupe de travail a étudié la liste de priorités proposée dans le document de séance, liste qui avait été établie à partir des résultats de la première réunion d'experts africains relative au plan-cadre décennal de programmes sur la consommation et la production durables, et a relevé parmi les points énumérés ci-dessous un certain nombre de questions essentielles sur lesquelles il faudrait se pencher dans le domaine de l'eau et de l'assainissement.

- Dans certaines villes africaines, le taux de recouvrement des coûts est de 30 % mais les investissements sont très difficiles à récupérer.
- Certains pays ont établi des stratégies de gestion intégrée des ressources en eau pour remédier à ce problème. La gestion intégrée des ressources en eau n'est toujours pas bien comprise. Il est donc nécessaire d'entreprendre des activités d'éducation et de formation en la matière. La coopération régionale revêt, dès lors, une très grande importance.
- Le système des Nations Unies peut aider à développer plus avant et à appliquer la gestion intégrée des ressources en eau.
- La "récolte" d'eau joue un rôle très important, de même que la qualité de l'eau, un aspect qu'il faut également prendre en considération.
- L'alimentation en eau des zones rurales a sensiblement augmenté grâce à l'exploitation de nouvelles possibilités (sources, etc.) offertes à des tarifs peu élevés. Le système fonctionne bien, contribuant en même temps à

- réduire le gaspillage. Il faudrait encourager la gestion de l'eau par des comités, un arrangement qui fonctionne bien dans certaines régions.
- Il faudrait intégrer la consommation et la production durables aux stratégies de gestion des ressources en eau que différents pays d'Afrique sont en train d'adopter.
 - Il est nécessaire de mettre en place un projet régional d'échange d'informations et de recherche sur la gestion intégrée de l'eau portant, par exemple, sur l'application plus fréquente de l'analyse du cycle de vie par les décideurs. Un renforcement des capacités est nécessaire dans ce domaine afin de faciliter la compréhension de l'analyse du cycle de vie.
 - Une assistance technologique et technique est également nécessaire en ce qui concerne la réduction du gaspillage d'eau et l'utilisation des outils économiques.

Le groupe de travail a en outre proposé un certain nombre d'activités destinées à promouvoir la réalisation de l'Objectif de développement pour le millénaire (ODM) portant sur l'eau et l'assainissement, en intégrant des considérations relatives à la consommation et à la production durables dans le courant principal des activités.

1. Application de la gestion des connaissances aux meilleures pratiques rencontrées en Afrique

- a. Cette mesure consiste à documenter et à évaluer les innovations en matière de systèmes durables d'approvisionnement en eau et d'assainissement ainsi que les réunions à ce sujet.
 - b. Elle aidera à déterminer les possibilités de sauter des étapes pour passer à des solutions plus durables et de consolider les bonnes pratiques.
 - c. Elle aidera également à garantir l'acheminement des investissements attendus vers la réalisation des ODM.
- **Activités**
 - a. Documentation
 - b. Evaluation de la reproductibilité
 - c. Réunion technique d'examen critique du rapport
 - d. Projets pilotes
 - e. Transfert de technologies
 - **Calendrier :**
 - **Mise en route :** 2005
 - **Durée :** 2 ans

2. Transfert de technologies

a. Aide à l'utilisation efficace de l'eau (tarification adéquate et coût de financement des projets relatifs à l'eau et à l'assainissement)

- **Domaines**

- Déperditions
- Consommation non durable
- Dessalement (en particulier par traitement solaire)
- Assainissement

- **Activités**

- Documenter les domaines problématiques
- Cerner les domaines d'intérêt tels que les déperditions, etc.
- Déterminer les exigences technologiques potentielles
- Elaborer des critères d'évaluation de la durabilité
- Elaborer des mécanismes de transfert de technologies (liens avec le Plan stratégique intergouvernemental sur l'appui technologique et le renforcement des capacités du PNUE),
- Fournir le matériel nécessaire à des conditions préférentielles,

3. Etablir un projet régional de sensibilisation et d'éducation portant sur la consommation et la production durables appliquées aux ressources en eau.

- a. Elaborer un manuel sur les meilleures pratiques de consommation et production durables en matière de gestion et de conservation de l'eau.
- b. Sensibiliser et former les parties concernées et ce, à tous les niveaux.

a. Activités

- Etude du comportement et des habitudes de la population vis-à-vis de la consommation et de la production durables,
- Collecte d'informations avec le concours de toutes les parties concernées,
- Organisation d'un forum national pour présenter les résultats de l'étude,
- Utilisation de divers moyens (magazines, télévision, programmes d'enseignement à tous les niveaux, directives, etc.) pour diffuser des informations sur les meilleures pratiques en matière de consommation et production durables,
- Incorporation de la consommation et de la production durables dans les mœurs,
- Mise en place de projets régionaux, sous-régionaux et nationaux de sensibilisation et d'éducation.

b. Calendrier

- **Mise en route** : 2005
- **Durée** : déroulement permanent

4. Reproduction d'expériences réussies de réutilisation sans risque des eaux usées

a. Projets pilotes de réutilisation sans risque des eaux usées

b. Activités

- Traitement adapté aux différentes catégories de réutilisation,
- Elimination des boues d'épuration,
- Mise en place de l'infrastructure requise,
- Formation
- Application de différents types de réutilisation en fonction de la région (arrosage d'arbres, de cultures vivrières ou de cultures maraîchères, ou consommation).
- Formation

• **Calendrier**

- **Mise en route** : 2005
- **Durée** : Variable selon le projet.

5. Intégration des modes de consommation et de production durables ainsi que de l'analyse du cycle de vie dans la gestion intégrée des ressources en eau

a. Activités

- Etudes sur les pratiques de gestion intégrée des ressources en eau actuellement appliquées en Afrique,
- Sensibilisation et formation aux techniques de consommation et de production durables et d'analyse du cycle de vie,
- Etudes ciblées portant sur la consommation et la production durables et l'analyse du cycle de vie,
- Diffusion des résultats,

• **Calendrier**

- **Mise en route** : 2005
- **Durée** :

THEME No 3 : HABITAT ET DEVELOPPEMENT URBAIN

Le groupe de travail s'est penché sur la liste de priorités proposée dans le document de séance, qui avait été établie à partir des résultats de la première réunion d'experts africains relative au plan-cadre décennal de programmes sur la consommation et la production durables. Il en a relevé quatre qui revêtent une importance cruciale pour l'habitat et le développement urbain. Après avoir étudié les impacts de chacune d'entre elles sur les questions interdisciplinaires, il a recommandé une liste d'activités destinées à promouvoir leur prise en charge. Il a en outre suggéré un certain nombre de projets dont le but est de promouvoir la réalisation des objectifs en la matière. Les quatre domaines identifiés par le groupe de travail sont : la gestion intégrée des déchets solides, la mobilité urbaine durable, la réduction des émissions et le développement urbain.

1. Gestion intégrée des déchets solides

La gestion intégrée des déchets solides améliorera la santé de la population et de l'environnement dans le voisinage des endroits concernés. Elle aura des effets positifs sur la réduction de la pauvreté car elle créera des emplois pour les pauvres et contribuera à la protection ainsi qu'à l'éducation des consommateurs. Les études de base et le développement de l'infrastructure, y compris l'infrastructure mobile, se feront à l'échelle régionale, en coopération avec les autres pays.

L'objectif primaire en ce qui concerne ce domaine prioritaire est de développer et d'appliquer la gestion intégrée des déchets solide en vue d'améliorer la gestion des déchets municipaux et industriels au niveau de la région et de promouvoir leur prévention, leur réduction à un seuil minimum ainsi que leur réutilisation et leur recyclage. Les activités recommandées sont les suivantes :

- a) Etudes de base
 - Collecte d'informations
 - Caractérisation des déchets
 - Cadres institutionnels et juridiques
 - Infrastructures et technologies existantes
 - Acteurs intervenant dans la gestion des déchets

- b) Renforcement des capacités de gestion intégrée des déchets solides
 - Comptabilité analytique
 - Infrastructures de gestion des déchets
 - Formation ou démonstration

- c) **Elaboration de politiques**
 - Politiques en matière de gestion intégrée des déchets solides
 - Stratégies en matière de gestion intégrée des déchets solides
 - Responsabilité élargie des producteurs
 - Respect des conventions internationales pertinentes
- d) Programmes de gestion des déchets dangereux

2. *Mobilité urbaine durable*

La promotion de la mobilité urbaine durable améliorera la santé de la population et de l'environnement en réduisant les encombrements et les émissions de polluants atmosphériques. Elle aura également un impact positif sur l'atténuation de la pauvreté car elle accroîtra la mobilité des pauvres, augmentant ainsi les possibilités s'offrant à ces derniers en matière d'emploi et leur accès à un éventail de facilités et de services. En outre, elle resserrera la coopération régionale grâce au partage d'informations et à l'établissement de liaisons entre les principales agglomérations. Enfin, elle améliorera la protection des consommateurs car elle conduira à la disponibilité d'un plus grand choix en matière de moyens de transport.

Dans le domaine de la mobilité urbaine durable, l'objectif est d'améliorer l'infrastructure de transport et sa gestion. On visera également à élargir la gamme des moyens de transport disponibles afin de réduire l'impact sur l'environnement et la santé et de résoudre les problèmes interdisciplinaires susmentionnés. Les activités recommandées sont les suivantes :

- a. Planification, développement et gestion de l'infrastructure
- b. Transports publics

3. *Réduction des émissions des véhicules*

La réduction des émissions des véhicules permettra d'améliorer la santé de la population et de l'environnement dans les endroits concernés et de contribuer à la réduction du réchauffement planétaire. Elle contribuera également à la protection des consommateurs grâce au renforcement des normes et des législations concernant l'utilisation et l'importation de véhicules non conformes. L'objectif principal des mesures prises dans ce domaine prioritaire est de réduire les émissions produites par les véhicules et l'utilisation de voitures qui ne répondent pas aux normes en matière de pollution. Les activités recommandées sont les suivantes :

- a. Amélioration ou création de l'infrastructure d'inspection
 - Etablissement de normes
 - Surveillance

- b. Législation restrictive concernant l'importation de voitures d'occasion
 - Mesures d'incitation pour les:
 - Convertisseurs catalytiques
 - Voitures complètement démolies
 - Voitures neuves complètes
- c. Incitation à l'utilisation de carburants moins polluants
 - Utilisation de carburants sans plomb ou à faible teneur en soufre
 - Utilisation de biocarburants

4. Développement urbain durable

Le développement urbain peut, en modernisant les établissements humains non planifiés, améliorer la santé de la population et de l'environnement dans les zones limitrophes tout en réduisant la pauvreté. Du fait qu'il conduit à des consultations entre les parties intéressées sur les stratégies à adopter et qu'il offre l'occasion de pratiquer une architecture et des constructions durables, il permet également d'encourager la protection des consommateurs. Dans ce domaine prioritaire, l'objectif principal est de promouvoir un développement urbain durable en employant des stratégies adéquates et en améliorant les établissements non planifiés. On s'attachera également à offrir plus de choix pour la conception de structures et installations du genre d'immeubles, logements et espaces verts. Les activités recommandées sont les suivantes :

- a. Stratégies de développement urbain
 - Sensibilisation par le biais de clubs de consommation et production durables
 - Consultations entre les parties prenantes
 - Examen des plans de développement urbain
 - Approvisionnement durable
 - Renforcement des liens entre les zones urbaines, périurbaines et rurales
- b. Amélioration des établissements non planifiés
 - Logement, électricité et eau à des coûts abordables
 - Amélioration des capacités de production
- c. Architecture et construction durables
 - Formation en matière d'architecture et de construction durables
 - Elaboration de normes et procédures
 - Production de matériaux écologiquement rationnels à partir de matières premières disponibles localement

Le groupe de travail a en outre suggéré l'inclusion des éléments suivants dans les projets régionaux relatifs entrepris dans les domaines cités.

Gestion intégrée des déchets solides

- a. Gestion des connaissances
 - Etablissement de points de référence pour les déchets solides
 - Meilleures pratiques en matière de politiques et stratégies de gestion des déchets
- b. Renforcement des capacités et transfert de technologies
 - Comptabilité analytique
 - Infrastructures de gestion des déchets
 - Repérage, négociation, adoption et adaptation de technologies
 - Elaboration de politiques de gestion intégrée des déchets solides
- c. Education et aide à la mise en œuvre
 - Manuels, guides et directives à l'intention des groupes cibles pour la gestion intégrée des déchets solides

Mobilité urbaine durable

- a. Gestion des connaissances
 - Meilleures pratiques disponibles en matière de planification de l'infrastructure et des transports publics
- b. Renforcement des capacités et transfert de technologies
 - Planification de l'infrastructure
 - Transfert de technologies dans le domaine des transports publics

Réduction des émissions des véhicules

- a. Renforcement des capacités et transfert de technologies
 - Transfert de technologies dans le domaine des carburants moins polluants
- b. Education et aide à la mise en œuvre
 - Directives relatives à la mise en place de législations restrictives concernant l'importation de voitures d'occasion

Développement urbain durable

- a. Gestion des connaissances
 - Meilleures pratiques en matière d'approvisionnement durable

- b. Renforcement des capacités et transfert de technologies
 - Renforcement des capacités en matière de planification du développement urbain durable
 - Renforcement des capacités en matière d'architecture et de construction durables
 - Formation à l'approvisionnement durable
- c. Education et aide à la mise en œuvre
 - Directives concernant l'approvisionnement durable

THEME N^o 4 : INDUSTRIES BASEES SUR LES RESSOURCES RENOUVELABLES

Le groupe de travail a étudié chacune des priorités en la matière énumérées dans le document de séance établi à partir des résultats de la première réunion d'experts africains relative au plan-cadre décennal de programmes sur la consommation et la production durables. Il a analysé les relations qui existent entre chacun de ces points et l'impact qu'ils ont sur les questions interdisciplinaires telles que l'atténuation de la pauvreté, la coopération régionale, la santé, les considérations sexospécifiques, le potentiel économique, et la protection ainsi que l'éducation des consommateurs. Il a suggéré des mesures concrètes à prendre dans les domaines essentiels suivants pour renforcer l'aptitude de l'Afrique à tirer profit du développement des industries basées sur les ressources renouvelables.

1. Renforcement des capacités de la Table ronde africaine sur la consommation et la production durables et de ses membres

- a. Elargir l'objet du réseau et de ses membres à « la consommation et la production durables dans le but de promouvoir l'industrialisation en Afrique ». Pour ce faire, il faudrait :
 - Modifier les chartes des centres et institutions membres de la Table ronde africaine sur la consommation et la production durables (ARSCP) pour qu'elles reflètent ce changement de focalisation.
- b. Promouvoir l'élargissement du réseau ARSCP en lui rajoutant des centres ou institutions d'un certain nombre d'autres pays.
 - Mettre sur pied une campagne visant à accroître le nombre des centres
 - Améliorer l'image des centres en tant qu'atouts techniques pour les gouvernements
 - Développer les réseaux internationaux auxquels les membres de la Table-ronde sont affiliés

- c. Appuyer les activités d'information et de gestion des connaissances
 - Créer une base de données rassemblant les résultats des évaluations de technologies de substitution moins polluantes spécifiques au secteur ainsi que les meilleures pratiques africaines en matière de consommation et production durables
 - Encourager la Table-ronde à demander à l'Agence européenne pour l'environnement de partager son actuel système d'information.

Objectifs :

- Apporter aux chartes des actuels et futurs membres de l'ARSCP les modifications qui s'imposent.
- Elargir le réseau de façon à ce que la majorité des pays de la région y soient représentés par un centre ou une institution similaire.
- Mettre en place le système de gestion des connaissances, en particulier les bases de données.

Partie responsable : ARSCP

2. *Promouvoir la création de fonds de garantie des emprunts*

pour les transactions commerciales qui comportent des aspects favorables à la prévention de la pollution et à l'efficacité dans l'utilisation des ressources. Pour cela, l'ARSCP se propose :

- D'organiser une réunion avec les acteurs régionaux et les organismes de coopération ainsi que les bailleurs de fonds internationaux qui s'attachent à promouvoir la création en Afrique de tels fonds autorenewables pour que les entreprises du continent puissent bénéficier de conditions similaires à celles dont disposent leurs concurrents des pays développés.
- De s'employer activement à faire en sorte que de tels fonds se mettent en place et même, au besoin, de promouvoir la modification des plans de financement et des réglementations nationaux.
- D'encourager les centres nationaux pour une production plus propre et les autres membres à jouer auprès des entreprises demandeuses de crédit le rôle d'intermédiaires et de prestataires de services d'appui technique.

Objectif : Organiser la réunion spécifiée dans la proposition et réussir à créer plusieurs fonds du genre susmentionné.

3. *Etudier les possibilités d'étendre les chaînes de valeur des produits et sous-produits agricoles en développant leurs utilisations industrielles*

Le but de cette mesure est de tirer profit de l'intégration des effets positifs qu'une telle activité exercera sur la réduction de la pauvreté, la sécurité alimentaire, la santé et la réduction des incidences sur l'environnement. Pour l'appliquer, l'ARSCP établira une commission spéciale composée de ses membres et de représentants du milieu universitaire, d'institutions de recherche et d'autres organisations pertinentes pour assurer la diffusion des enseignements tirés de ces projets et de projets similaires dans les pays de la région. Le groupe a proposé :

- a. Des études pour prospector les débouchés possibles en ce qui concerne :
 - La production de plastiques biodégradables à partir de sous-produits agricoles dans le cadre du projet régional africain de consommation et production durables de matières plastiques joint en annexe au présent rapport
 - Le développement des utilisations industrielles du manioc
 - Les sources potentielles de biodiesel et d'éthanol ainsi que le potentiel du marché régional
 - L'élaboration de matériaux de construction à partir de sous-produits agricoles
 - L'utilisation de la noix de coco à des fins industrielles
 - La fabrication d'engrais organiques en Afrique
 - Le potentiel pharmacologique des plantes comme celles qui servent à traiter le paludisme

- b. Un élargissement et un renforcement des cadres politiques afin, d'une part, d'encourager les industries de la région à entreprendre des activités de recherche et développement de technologies plus propres et, d'autre part, de promouvoir les systèmes de gestion des connaissances et, par ce biais, le transfert de technologies. Il est proposé :
 - De faire établir une étude sur la législation et les pratiques en matière de brevets et la commercialisation des résultats de la recherche industrielle en Afrique et dans d'autres régions.
 - De faire des recommandations à l'intention des gouvernements sur les moyens d'améliorer les incitations à la recherche et la protection juridique des résultats de recherches.
 - D'étudier les possibilités de récompenser les chercheurs et leurs institutions pour les projets réussis
 - D'étudier les différentes politiques permettant de promouvoir la coopération en matière de recherche entre les universités, les instituts

de recherche et le secteur industriel tant au niveau national qu'international.

- D'étudier le potentiel des parcs technologiques et de recherche pour l'Afrique
- De prier l'ONUDI de réactiver le programme de formation portant sur la négociation et les guides en matière de technologie.

Objectifs :

- Créer la commission spéciale et mener à bien les études nécessaires afin de pouvoir faire des recommandations appropriées.
- Entreprendre dans l'ensemble de la région un programme de formation aux négociations en matière de technologie.
- Parties responsables : ARSCP, ONUDI

4. Augmenter les débouchés pour les biens et services durables

Le but de cette action est de rendre les produits africains compétitifs sur tous les marchés, quels qu'ils soient, et d'améliorer la qualité écologique et sociale des produits locaux et importés. A cet effet, il faudrait :

- a. Veiller à ce que les produits africains respectent les normes de base requises pour accéder aux marchés visés.
 - Faire le nécessaire pour que les producteurs africains connaissent et remplissent les standards des produits ISO ainsi que les exigences d'autres produits de référence, d'ordre environnemental et social
 - Améliorer l'aptitude des organismes de normalisation nationaux et régionaux à participer aux processus de définition des normes ISO et autres.
 - Améliorer l'aptitude des organismes de normalisation nationaux à promouvoir l'adhésion à ces normes chez les producteurs locaux.

Pour cela, il est nécessaire que l'ARSCP travaille en partenariat avec les organismes de normalisation nationaux et régionaux ainsi qu'avec les associations de producteurs concernées pour concevoir une approche régionale concertée.

Objectifs :

- Mettre au point une campagne de sensibilisation destinée aux associations de producteurs,
- Faire établir par les organismes de normalisation nationaux et régionaux un rapport identifiant les besoins institutionnels et autres, afin de promouvoir le respect des normes.

5. ***Elaborer un système d'alerte rapide pour déterminer les conséquences, pour les produits africains, d'un changement annoncé de la réglementation en vigueur dans une région ou d'une modification des normes internationales, et aussi pour éviter l'importation de produits que leur pays d'origine ont récemment interdits ou jugés problématiques pour l'environnement. Pour cela, il faut :***
- a. Que l'ARSCP crée une commission spéciale chargée de surveiller les changements de politique, de plan, de programme ou de régime de réglementation qui se produisent dans les systèmes de négociation multilatéraux (à l'exemple de l'Organisation mondiale du commerce), de mener des évaluations intégrées et de donner des avis à la CMAE. Les résultats seront utilisés pour appuyer la mise en œuvre du point 1 de cette proposition de projet.
 - b. Promouvoir l'adoption par les pays de la région de politiques durables d'adjudication des marchés publics en faisant un usage efficace du pouvoir d'achat des gouvernements. Il convient donc :
 - D'élaborer des directives allant dans ce sens.
 - D'inclure dans ces directives des considérations d'ordre économique, qualitatif, écologique et social, en particulier des critères se rapportant à la création d'emplois et à la valeur ajoutée.
 - D'encourager l'adoption de ces directives par les autorités chargées de lancer les appels d'offres et d'adjuger les marchés.
 - De promouvoir l'adoption volontaire de telles directives par le secteur privé.
 - De demander au PNUE d'organiser des stages de formation sur l'adjudication de marchés publics.
 - c. Etudier les possibilités de mener des campagnes de marketing exploitant les qualités écologiques et sociales et de développer l'image de marque des produits africains (campagne axée sur le caractère non contaminé du sol africain). A cet effet, il convient :
 - De créer un label écologique africain sous l'égide du Global Environmental Labelling Network.
 - D'organiser une réunion avec les entreprises publicitaires pour la création de l'éco-label africain.

Parties responsables : ARSCP, PNUE/DTIE

ANNEXE 2 :
EXPOSES DE CONCEPT SUR DES
PROPOSITIONS CONCRETES DE PROJETS

Projet régional relatif à la consommation et à la production durables de matières plastiques en Afrique

Généralités

Les matières plastiques sont des produits des plus polyvalents qui, de par leurs diverses applications et utilisations dans tous les secteurs de l'économie, ont contribué, de manière appréciable, à l'amélioration du bien-être, partout dans le monde. Elles doivent le fait d'être si largement acceptées à leurs propriétés exceptionnelles – durabilité, faible densité, faible coût et polyvalence – qui font qu'elles se prêtent à une grande variété d'applications allant de l'emballage à l'industrie du bâtiment. Toutefois, leur durée de vie, qui paraît éternelle, est également la raison pour laquelle elles sont devenues un problème écologique majeur. Au fil des ans, elles ont remplacé les feuilles, le verre et le métal en tant que matériaux d'emballage, étant à la fois plus efficaces et moins chers. L'industrie des matières plastiques possède un des taux de croissance les plus élevés d'Afrique. La plupart des entreprises de ce secteur sont engagées dans la fabrication de produits de base tels que films d'emballage, sacs à provisions, récipients et articles ménagers.

Le développement de cette industrie a mis les centres urbains du continent face à de considérables problèmes écologiques liés aux déchets. Presque la totalité des objets en plastique produits et importés par l'Afrique sont faits de matériaux non biodégradables. Outre le fait qu'ils sont à l'origine du problème d'abandon de détritiques rencontré dans la majorité des villes africaines, les déchets plastiques, en particulier les sachets en polyéthylène, présentent un certain nombre de dangers pour l'environnement et la santé. En effet, ils peuvent asphyxier le sol, endommager l'infrastructure en bloquant les canaux de drainage, tuer le bétail par ingestion, et contaminer les aliments.

A l'heure actuelle, presque tous les pays d'Afrique reconnaissent l'ampleur croissante du problème et s'évertuent à trouver le meilleur moyen de le résoudre. Certains ont commencé à l'aborder en prenant des mesures politiques. En voici quelques exemples :

Kenya : L'Autorité nationale de gestion de l'environnement (NEMA) a, en collaboration avec la section 'matières plastiques' de l'Association des fabricants

Kenyens (KMA), mis au point un plan d'action en 10 points visant à réduire l'impact sur l'environnement des déchets plastiques dans les centres urbains du pays.

Afrique du Sud : Le Gouvernement a fait adopter une loi imposant le remplacement des sacs en plastique de 30 µm d'épaisseur par des sacs de 80 µm. Les fabricants devaient porter l'épaisseur à 90 µm dans les six mois suivant l'adoption de cette loi. Le but est d'encourager les clients à réutiliser et à recycler ces sacs, qui sont de meilleure qualité et, ainsi, de réduire les déchets sauvages.

Rwanda : Le Gouvernement rwandais a totalement interdit la production, l'importation, la vente et l'utilisation de sacs en plastique de faible densité. Les quelques usines de matières plastiques qui opèrent dans le pays sont tenues de produire des sacs plus épais susceptibles d'être réutilisés et recyclés.

Ghana : D'après différentes études, environ 85 % des déchets plastiques du pays sont constitués par les sachets utilisés pour transporter de l'eau. Le Gouvernement ghanéen a formé une équipe d'intervention et a lancé un programme de 1,5 million de dollars des Etats-Unis d'Amérique pour résoudre le problème des 270 tonnes de déchets plastiques générés chaque jour par les 3 millions de personnes qui habitent la capitale.

Besoins et justification

La gestion des déchets plastiques a été un problème majeur pour tous les pays qui ont connu une modification de leurs habitudes de consommation. En conséquence, on dispose, à ce sujet, d'un ensemble de connaissances fondées sur les expériences accumulées par divers pays tant industrialisés qu'en développement. Les pays d'Afrique devraient absolument utiliser les enseignements tirés de ces expériences pour élaborer des stratégies efficaces de gestion des déchets plastiques. En outre, ainsi que le fait remarquer le Plan d'application de Johannesburg, il est indispensable de modifier radicalement la façon dont les sociétés produisent et consomment si l'on veut assurer un développement durable. Les pays africains sont bien placés pour effectuer un tel virage radical en adoptant des solutions durables de remplacement, dont la production de plastiques biodégradables à partir de ressources renouvelables disponibles localement.

La production de matériaux d'emballage alternatifs et, notamment, de matières plastiques biodégradables, présenterait des avantages macro-économiques allant au-delà de la seule protection de l'environnement. Cela comprend la contribution globale qu'elle apporte aux stratégies nationales de réduction de la pauvreté par l'utilisation de ressources locales, la création d'emplois et l'accroissement des

capacités de production. Le PNUE-Bureau régional pour l’Afrique a, au cours des derniers mois, reçu d’un certain nombre de pays africains des demandes de renseignements sur la manière de s’attaquer au problème des déchets plastiques. Bien que les pays du continent manifestent une très forte volonté de faire face à ce défi, ils se trouvent bloqués par le manque de capacités, qui a été reconnu comme le plus grand obstacle se dressant sur leur chemin.

Le problème des déchets plastiques a également été une des questions prioritaires identifiées par la première réunion d’experts sur le plan-cadre décennal de programmes sur la consommation et la production durables organisée par le PNUE en consultation avec UN-DESA. En vue d’élaborer une solution complète à ce problème, le PNUE a, par la suite, poussé à la création d’un Groupe régional d’intervention sur les plastiques sous les auspices de la Table ronde africaine sur la consommation et la production durables (ARSCP).

L’initiative

Le ‘Projet PNUE-ARSCP sur la consommation et la production durables de matières plastiques en Afrique’ est conçu à partir des informations précédentes pour résoudre le problème de la gestion des déchets plastiques en Afrique dans le cadre du programme-cadre décennal sur la consommation et la production durables évoqué dans le Plan de mise en oeuvre de Johannesburg. On prévoit de le faire exécuter par le PNUE en collaboration avec la Table ronde africaine sur la consommation et la production durables (ARSCP), le Secrétariat de la Conférence ministérielle africaine sur l’environnement, UN-DESA et d’autres partenaires pertinents.

Sur la base de la série de consultations que l’on a tenue avec des experts régionaux et des partenaires internationaux, il a été proposé d’adopter la stratégie à trois volets suivante en vue de promouvoir la consommation et la production durables de matières plastiques en Afrique :

- **Volet N° 1 :** Fournir aux pays d’Afrique une assistance technique sur la manière d’élaborer et d’appliquer une stratégie de consommation et production durables de matières plastiques et, partant, un programme intégré de gestion des déchets plastiques dans un certain nombre de centres urbains choisis.
- **Volet N° 2 :** Etablir un partenariat tendant à renforcer les capacités techniques et commerciales requises pour mettre sur pied dans les pays de la région des entreprises industrielles de production de solutions de remplacement abordables, en particulier des plastiques biodégradables, à partir de matières premières disponibles localement.

- **Volet N° 3 :** Mettre au point une stratégie de communication dont le but est de fournir aux citoyens ainsi qu'aux consommateurs des informations sur les répercussions environnementales des plastiques et d'influencer le comportement des consommateurs afin qu'ils adoptent des pratiques de consommation durables.

Bien qu'il reconnaisse l'importance de faire les efforts requis pour accomplir ce qui précède, ce projet met un accent particulier sur la promotion d'une évolution radicale par le biais de la production de plastiques biodégradables à partir de ressources renouvelables. Le projet sera initialement mis en œuvre dans cinq pays choisis d'Afrique. On l'étendra par la suite à d'autres pays, en se servant de l'expérience acquise au cours de la première phase.

Objectifs

Le principal objectif de cette initiative est de promouvoir la consommation et la production durables de plastiques et de contribuer ainsi de façon durable à l'amélioration du bien-être de la population du continent. Plus précisément, elle cherche à :

- Fournir un appui technique qui permettrait aux pays d'Afrique d'élaborer et de mettre en œuvre une stratégie intégrée de gestion des déchets plastiques en se servant de l'expérience acquise dans ce domaine par les pays de la région et de l'extérieur.
- Encourager le partenariat avec des entreprises transnationales, des institutions financières et des associations de producteurs dans le cadre de l'initiative 'Global Compact' des Nations Unies et s'attacher à faciliter le transfert de technologies dans le domaine de la production de plastiques biodégradables au sein de la région.
- Promouvoir la création d'unités industrielles de production de plastiques biodégradables ayant la vocation multiple de contribuer à la réduction de la pauvreté, à la protection de l'environnement et au développement socio-économique de la région.
- Encourager l'adoption d'un comportement écologiquement responsable par les consommateurs en menant des programmes de sensibilisation et d'information.

Résultats

- Mise au point de cinq stratégies nationales de consommation et production durables de plastiques à partir des expériences pertinentes acquises par les pays de la région et de l'extérieur, pour adoption ultérieure par les pays d'Afrique.
- Adoption d'un programme intégré de gestion des déchets plastiques élaboré à travers des consultations générales par cinq centres urbains situés dans des pays qui ont mis en place une stratégie dans ce domaine matière.
- Mise en place d'un mécanisme financier comportant un fonds renouvelable destiné à procurer des capitaux de départ pour la création d'usines communautaires de production de plastiques biodégradables sur le continent africain.
- Amélioration de l'état de l'environnement des villes africaines grâce à la réduction des impacts des déchets plastiques.
- Promotion des objectifs généraux des stratégies de réduction de la pauvreté et des trois objectifs du développement durable à travers la création d'industries productrices de plastiques biodégradables fabriqués à partir de ressources disponibles localement.
- Création de nouvelles opportunités d'emploi grâce à l'engagement de groupes vulnérables dans la collecte de déchets plastiques pour l'industrie.
- Plus grande prise de conscience de la consommation et de la production durables de matières plastiques chez certains groupes choisis de consommateurs et chez le public.
- Etablissement d'un partenariat actif entre agences gouvernementales, compagnies multinationales, industries, prestataires de services de soutien et organisations communautaires.
- Obtention et compilation d'enseignements utiles pour la reproduction ultérieure de l'expérience dans d'autres régions.

Activités

- Compiler les expériences utiles et pertinentes acquises dans les domaines de la gestion des déchets plastiques et de la production de plastiques biodégradables au sein et à l'extérieur de la région.

- Repérer, à travers de consultations générales des parties concernées, les principaux groupes cibles susceptibles de devenir des partenaires actifs dans la gestion des déchets plastiques et la production de plastiques biodégradables.
- Organiser les groupes économiquement vulnérables tels que les femmes et les jeunes chômeurs de façon à ce qu'ils puissent participer activement au recyclage des matières plastiques et à la production de plastiques biodégradables.
- Elaborer un cadre de partenariat avec les compagnies multinationales et les associations de producteurs des pays industrialisés pour le transfert effectif de technologies de gestion des déchets plastiques et de production de plastiques biodégradables.
- Organiser des consultations avec divers institutions financières et fonds pour l'environnement en vue de créer un fonds autorenouvelable de financement de la production de plastiques biodégradables en Afrique.
- Elaborer une stratégie de communication visant à sensibiliser le public à la consommation et à la production durables de matières plastiques.
- Organiser des ateliers sous-régionaux sur l'élaboration de programmes intégrés de gestion des déchets plastiques pour les centres urbains africains.
- Organiser des forums promotionnels sous-régionaux et nationaux portant sur les technologies disponibles en ce qui concerne la production de plastiques biodégradables à partir de ressources disponibles localement.
- Fournir l'aide technique et institutionnelle requise dans les domaines du transfert de technologies et des mécanismes de financement pour l'implantation d'usines de production de plastiques biodégradables dans la région.

Renforcement des capacités en matière de consommation et production durables dans la région du lac Victoria

1. Généralités

Situé à la jonction entre les pays de la Communauté est-africaine, le lac Victoria est un symbole de l'unité naturelle et durable de ces derniers. Son bassin versant couvre une surface de 193 000 km² partagée entre l'Ouganda, le Kenya, la Tanzanie et certaines parties du Rwanda et du Burundi. Portant le nom de 'bassin du lac Victoria' ou de 'East African Lake Region', cette région dont la superficie est comparable à celle d'un pays de taille moyenne du continent, affiche une population de plus de 30 millions d'habitants et un produit intérieur brut de l'ordre de 5 milliards de dollars américains. La Communauté est-africaine a désigné le lac Victoria et son bassin comme une « zone d'intérêt économique commun » et une « zone de croissance économique régionale » à développer en commun par les Etats membres. Depuis la déclaration des Chefs d'Etat de la Communauté concernant l'élaboration d'un programme de gestion globale et d'utilisation rationnelle de ses ressources partagées, le lac Victoria suscite un nouvel intérêt.

La Communauté est-africaine a, en 2001, mis en place le Programme de développement du lac Victoria, qui fait office de mécanisme de coordination des diverses interventions effectuées sur le lac et son bassin et de centre de promotion des investissements et du partage d'informations entre les diverses parties concernées. Ce programme joue le rôle moteur dans la conversion du bassin du lac Victoria en une véritable zone de croissance économique. Il envisage de créer un partenariat global entre les communautés locales du pourtour du lac, la Communauté est-africaine et ses Etats membres, ainsi que les partenaires en matière de développement. Il porte essentiellement sur :

- L'harmonisation des politiques et législations relatives à la gestion de l'environnement du lac et de son bassin versant ;
- La poursuite de la gestion écologique du lac, en particulier l'élimination du problème de la jacinthe d'eau ;
- La gestion et la conservation des ressources aquatiques, dont les pêcheries ;
- Les activités économiques de développement de la pêche, de l'industrie, de l'agriculture et du tourisme ; et

- Le développement de l'infrastructure, en particulier la réorganisation des systèmes de transport de la région.

Le programme met l'accent sur l'éradication de la pauvreté et la participation des communautés locales. Il est censé contribuer de façon considérable à la réduction de la pauvreté en relevant le niveau de vie des populations de la région par le biais de la croissance économique, des investissements, et de pratiques de développement durable conscientes de l'environnement.

2. Historique du projet

En collaboration avec la Table ronde africaine sur la consommation et la production durables (ARSCP) et le Centre national pour une production plus propre du Kenya, le PNUE a, les 6 et 7 décembre 2004, organisé à Kisumu (Kenya) une table-ronde sous-régionale sur la consommation et la production durables en Afrique orientale. A l'examen de la situation, les participants ont identifié trois domaines stratégiques d'intervention et de focalisation potentiels débouchant sur l'intégration de considérations relatives à la consommation et à la production durables dans le courant principal des activités entreprises dans la région. Il s'agissait des domaines suivants :

1. *Intensification de l'application de modes de consommation et de production durables dans les secteurs existants*
 - a. Agriculture
 - b. Pêche
 - c. Services (transport, tourisme, finances)
 - d. Aide à l'application effective s'adressant aux PME (outils d'autoévaluation de l'efficacité écologique - entre autres, conception orientée vers l'environnement, gestion de la chaîne d'approvisionnement, indicateurs écologiques, établissement de rapports sur l'environnement, gestion du cycle de vie et systèmes de gestion de l'environnement).
2. *Intégration de la consommation et de la production durables dans les stratégies de développement urbain*
 - a. Gestion intégrée des déchets solides insistant sur les « 5 R »
 - b. Construction et développement d'infrastructure durables
 - c. Approvisionnement durable
 - d. Création de clubs de consommation et production durables dans les municipalités et les écoles.
3. *Promotion d'une économie circulaire (boucler la boucle)*
 - a. Création de zones ou de parcs éco-industriels
 - b. Promotion de la symbiose industrielle

- c. Elaboration de plan de récupération des matériaux réutilisables ou recyclables
- d. Etablissement d'un profil environnemental urbain/régional (repères).

La table-ronde a, en outre, défini les activités de suivi spécifiques qui devraient avoir lieu aux niveaux national et régional. Elle a engagé le PNUÉ à concevoir un projet régional de renforcement des capacités institutionnelles requises pour exécuter les activités définies aux niveaux national et régional. Ce projet de « Renforcement des capacités en matière de consommation et production durables dans la région du lac Victoria » est destiné à répondre aux besoins déterminés par la table-ronde et à ses requêtes.

Objectifs

L'objectif global de ce projet est de développer, dans le cadre du plan-cadre décennal de programmes sur la consommation et la production durables, la capacité institutionnelle d'élaboration et de mise en œuvre de programmes de consommation et production durables dans la région du lac Victoria. Ses objectifs spécifiques sont de:

- Fournir des formations à l'utilisation d'outils et techniques choisis se rapportant à la consommation et à la production durables afin d'assurer la base de capacités nécessaires pour l'élaboration et la mise en œuvre en œuvre de programmes aux niveaux national et sous-régional.
- Renforcer les capacités institutionnelles des trois centres nationaux pour une production plus propre et d'autres institutions pertinentes dans les domaines de l'élaboration et de la mise en œuvre de programmes de consommation et de production durables.
- Fournir un appui technique supplémentaire aux activités relatives à la consommation et à la production durables menées dans la région.

Résultats

- Intégration des principes et concepts de la consommation et la production durables dans la stratégie de développement du lac Victoria et les plans d'action y afférents.
- Elaboration d'une stratégie régionale intégrée de promotion de la consommation et de la production durables dans la région du lac Victoria.
- Mise en place d'un plan d'action sur la consommation et à la production durables dans un certain nombre de villes choisies exerçant un impact

notable sur l'équilibre écologique du lac Victoria.

- Renforcement des capacités nécessaires dans les domaines fondamentaux de la consommation et de la production durables tels que l'approvisionnement durable, les zones éco-industrielles, la production plus propre et la construction durable.
- Aptitude à exploiter durablement les ressources du lac Victoria dans le cadre des stratégies de réduction de la pauvreté et de développement durable des pays riverains.
- Création, dans les écoles secondaires, de clubs de consommation et production durables jouant un rôle de sensibilisation dans une optique de modification des comportements.
- Réduction des effets indésirables des activités socio-économiques menées dans la région et amélioration subséquente de l'état de l'environnement du lac Victoria.
- Renforcement supplémentaire de la coopération régionale grâce à la collaboration qui va être encouragée entre les centres nationaux pour une production plus propre et les autres institutions partenaires.
- Mise en place des fondements pour la création de centres nationaux pour une production plus propre au Rwanda et au Burundi.

Produits

- Une stratégie régionale et de trois à cinq stratégies nationales portant sur le plan-cadre décennal de programmes sur la consommation et la production durables.
- Des plans d'action pour l'intégration de la consommation et de la production durables dans les stratégies de développement de trois villes importantes exerçant un impact direct sur le lac Victoria.
- Un total de 80 formateurs en matière de production plus propre, approvisionnement durable, promotion de zones éco-industrielles et construction durable.
- Au moins 100 clubs scolaires de consommation et production durables et des milliers de jeunes entraînés à promouvoir la consommation et la production durables.

- Projet concret établissant un lien entre la consommation et la production dans le contexte du programme-cadre décennal.

Activités

- Organiser des séminaires et forums nationaux visant à sensibiliser le public aux pratiques de consommation et de production durables et à créer des agents de changement au niveau de celui-ci.
- Organiser des consultations étendues tant au niveau national qu'à celui des villes pour déterminer les grandes priorités en matière de développement ainsi que les contraintes environnementales actuelles et futures.
- Etudier le développement actuel des villes et pays de la région et élaborer des stratégies intégrées de consommation et de production durables capables d'être appliquées aux niveaux régional, national et international.
- Etudier les manuels et panoplies d'outils de référence actuellement disponibles sur l'approvisionnement durable, les parcs éco-industriels et la construction durable en vue de les adapter au contexte africain.
- Organiser des ateliers régionaux de formation de formateurs portant sur les points choisis parmi les domaines fondamentaux de la consommation et la production durables.
- Renforcer les capacités techniques des centres nationaux pour une production plus propre en tant que points focaux institutionnels pour les activités se rapportant à la consommation et à la production durables.
- Fournir un appui technique supplémentaire permanent aux activités entreprises aux niveaux de la région, des pays et des villes.

Mise en œuvre du projet

Il est proposé que le PNUE exécute le projet en collaboration avec le secrétariat de l'ARSCP et la Communauté est-africaine. Les centres nationaux pour une production plus propre seront les points focaux pour la mise en œuvre au niveau national. Un plan de travail détaillé ainsi que le budget seront établis d'après les éléments présentés ci-dessus.

Atelier de sensibilisation à l'analyse du cycle de vie et de formation à l'établissement d'inventaires

1.0 Informations générales

Le premier Forum ministériel mondial sur l'environnement tenu à Malmö (Suède) en 2000 a préconisé une « économie du cycle de vie ». Cette recommandation a été émise suite à la reconnaissance du fait qu'il était indispensable de modifier radicalement la façon dont les sociétés produisent et consomment si l'on voulait assurer un développement durable. Plus tard, en 2002, le Sommet mondial pour le développement durable (SMDD) a demandé la mise en place d'un plan-cadre décennal de programmes pour promouvoir la consommation et la production durables ainsi que l'utilisation d'une démarche scientifique telle que l'analyse du cycle de vie pour élaborer des politiques de production et de consommation axées sur l'amélioration des produits et services fournis. Plus récemment, la table-ronde est-africaine sur la consommation et la production durables tenue à Kisumu (Kenya) en décembre 2004 a déterminé que l'appui aux PME de la sous-région en vue de leur mise en conformité à travers, entre autres, des démarches portant sur le cycle de vie, était une manière de renforcer l'application de modes de consommation et production durables dans les secteurs industriels existants. De toute évidence, il y a, en Afrique, une demande pour les approches systémiques du développement et, adaptées convenablement, celles qui touchent au cycle de vie pourraient induire un développement socialement acceptable et écologiquement rationnel à de nombreux secteurs jouant un rôle essentiel dans la réduction de la pauvreté sur le continent.

Toutefois, étant donné que l'analyse du cycle de vie est une nouveauté pour la plupart des institutions nationales africaines, son application immédiate ne peut manquer de faire apparaître des barrières, dont le manque d'information sur cet outil et l'absence des capacités humaines (formation), institutionnelles (programmes), et techniques (logiciels, données) nécessaires pour déterminer où et comment l'employer. Il est nécessaire de surmonter ces obstacles si on veut que les programmes africains fondés sur l'analyse du cycle de vie puissent contribuer utilement à la consommation et à la production durables au titre du plan-cadre décennal. Il faudrait développer les capacités d'une masse critique d'employés et élargir l'accès des principales institutions à l'outil. De plus, il faudrait faire des efforts pour établir des inventaires ou bases de données appropriés à utiliser pour

estimer les incidences sur l'environnement en tenant compte des catégories d'impacts s'appliquant aux conditions locales et régionales. Il est également nécessaire de sensibiliser les décideurs politiques ainsi que les principales institutions utilisatrices potentielles au rôle que l'analyse du cycle de vie peut jouer dans le développement local. La collaboration avec ces interlocuteurs pourrait renforcer la législation et les politiques sectorielles qui, pour l'instant, présentent des lacunes au plan des approches systémiques du développement.

A titre de contribution aux programmes visant à préparer les institutions africaines à appliquer le plan-cadre décennal, l'ARSCP propose un projet novateur destiné à sensibiliser le public à l'utilité potentielle de l'analyse du cycle de vie pour le développement durable de certains secteurs importants du continent. Ce projet formera en outre des chercheurs et professionnels africains à l'utilisation de l'analyse du cycle de vie et à l'établissement d'inventaires du cycle de vie.

2.0 Objectifs

L'objectif global du projet sera d'informer le public sur l'analyse du cycle de vie et de renforcer les compétences humaines en matière de création de bases de données d'inventaire du cycle de vie à partir de corpus d'informations génériques. Plus précisément, le projet se propose de:

- a) Offrir aux experts africains et aux autres personnes s'intéressant à l'analyse du cycle de vie un forum pour l'échange d'expériences ;
- b) Renforcer les capacités d'établissement d'inventaires ou de bases de données et de définition des importantes catégories d'impacts applicables à chaque pays ; et
- c) Donner aux participants la faculté de se servir des logiciels d'analyse du cycle de vie et des bases de données connexes pour évaluer les impacts sur l'environnement.

3.0 Stratégie

Pour atteindre les objectifs précités, on organisera le forum autour d'un symposium d'une journée qui sera immédiatement suivi d'un atelier de formation d'une durée de quatre jours, selon le programme suivant :

a) *Symposium africain sur l'analyse du cycle de vie, le 29 août 2005 au siège du PNUE à Nairobi.*

Le thème du symposium, "Towards life-cycle based risk and benefit assessments to inform and critique environmentally sustainable and socially beneficial economic growth in Africa" (Vers l'utilisation d'analyses de la rentabilité fondées sur le cycle de vie pour informer et critiquer dans le but de parvenir à une croissance économique écologiquement durable et socialement bénéfique en Afrique), est proposé en relation avec les deux grandes initiatives politiques qui, en Afrique, dominent l'ordre du jour des dix premières années du millénaire, à savoir le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), avec sa vision d'une croissance économique de 6 % par an, et le Plan de mise en œuvre de Johannesburg, qui préconise l'application d'approches scientifiques, en particulier l'analyse du cycle de vie, pour orienter le développement durable. L'objectif fondamental de la conférence est d'encourager les échanges d'expériences en matière d'application de l'analyse du cycle de vie en Afrique et de renforcer le réseau africain de spécialistes de l'analyse du cycle de vie (ALCANET) récemment créé.

b) *Atelier de formation à l'établissement d'inventaires basés sur l'analyse du cycle de vie, du 30 août au 2 septembre 2005 au siège du PNUE à Nairobi*

L'intention de cet atelier de formation est d'initier des chercheurs et professionnels travaillant dans les domaines de l'évaluation de l'impact écologique et social et de l'analyse de la rentabilité économique aux méthodes d'analyse (écologique) du cycle de vie. Une partie du stage consistera à construire, à partir de corpus de données génériques, des bases de données nationales d'inventaires du cycle de vie. Ces bases de données, dont on a besoin pour effectuer des analyses spécifiques à un pays, seront des produits que les participants pourront ramener chez eux.

4.0 Résultats

- Sensibilisation à l'utilisation de l'analyse du cycle de vie comme outil de planification du développement
- Création d'une demande pour cet outil chez les chercheurs et les spécialistes du développement
- Adoption par les universitaires d'un plan d'action pour l'intégration à une plus grande échelle de l'analyse du cycle de vie dans leurs programmes d'enseignement et de recherche

- Elaboration de bases de données d'inventaires se rapportant aux secteurs clés qui exercent une influence sur le développement général des pays participants
- Détermination des catégories importantes d'impacts écologiques aux niveaux local et régional
- Elaboration de stratégies de suivi pour l'intégration de l'analyse du cycle de vie dans les principaux plans et programmes nationaux de développement.

5.0 Produits

- Plans d'action pour l'intégration, à une plus grande échelle de l'analyse, du cycle de vie dans les programmes d'enseignement et de recherche nationaux
- Un total de 35 chercheurs et professionnels travaillant dans les domaines de l'évaluation de l'impact écologique et social et de l'analyse de la rentabilité formés à l'analyse du cycle de vie, sur lesquels on s'appuiera pour stimuler la diffusion de l'outil dans leurs pays respectifs
- Des bases de données nationales d'inventaires du cycle de vie - outils nécessaires pour effectuer des analyses spécifiques au pays - que les participants des 23 pays représentés pourront ramener chez eux
- Un nouveau partenariat institutionnel dans le cadre du réseau ALCANET pour superviser l'exécution des activités d'élargissement de l'échelle envisagées.

6.0 Mise en œuvre du projet

Le réseau ALCANET - un réseau informel de spécialistes africains de l'analyse du cycle de vie qui sont également des membres à titre individuel de l'ARSCP - organisera les deux activités en collaboration avec d'autres organismes et des partenaires comme, par exemple, les centres nationaux pour une production plus propre, l'Association des universités africaines et le PNUE-Bureau régional pour l'Afrique. Un plan de travail détaillé ainsi qu'un budget sont en cours d'élaboration.

ANNEXE III
DECLARATION DE DAKAR SUR LE
RENFORCEMENT DU PARTENARIAT DANS LE
DOMAINE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN
D'ACTION POUR L'ENVIRONNEMENT DU
NEPAD

Nous, Ministres africains de l'environnement et nos partenaires de développement assistant à la deuxième Conférence des partenaires sur la mise en œuvre du plan d'action du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) à Dakar (Sénégal) du 15 au 16 mars 2005 faisant suite à la proposition de convoquer une deuxième Conférence des partenaires initialement faite par la République du Sénégal lors de la première Conférence des partenaires tenue à Alger (Algérie) en décembre 2003, proposition pour laquelle nous la remercions;

Rappelant la Déclaration du millénaire des Nations Unies adoptée le 8 septembre 2000 et les engagements à aider les pays d'Afrique à promouvoir le développement durable;

Rappelant également la Déclaration de Johannesburg et le Plan d'action de Johannesburg, en particulier le chapitre VIII de ce dernier sur le développement durable de l'Afrique;

Rappelant en outre la Déclaration d'Alger sur un partenariat mondial pour l'initiative sur l'environnement du NEPAD adoptée par la première Conférence des partenaires sur la mise en œuvre du plan d'action pour l'environnement tenue à Alger les 15 et 16 décembre 2003;

Rappelant également la Déclaration de Syrte sur l'environnement et le développement adoptée par la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE) lors de sa dixième session ordinaire tenue à Syrte (Libye) les 29 et 30 juin 2004;

Réaffirmant notre engagement envers les objectifs mentionnés dans le plan d'action pour l'environnement du NEPAD, qui sont destinés à compléter les processus africains concernés en vue d'améliorer les conditions environnementales et de contribuer à la croissance économique et à la réduction de la pauvreté en Afrique;

Reconnaissant la nécessité d'améliorer l'aptitude des pays d'Afrique à assurer la mise en œuvre, au niveau national, du plan d'action pour l'environnement du NEPAD;

Accueillant avec satisfaction les conclusions de la Conférence des ministres sur les mécanismes de mobilisation des ressources en vue de la mise en œuvre du plan d'action pour l'environnement du NEPAD tenue à Dakar (Sénégal) du 12 au 14 octobre 2004;

Notant les recommandations de la Conférence des ministres sur la mobilisation des ressources tenue à Dakar (Sénégal) en octobre 2004;

Notant les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'action pour l'environnement du NEPAD et les efforts continuellement réalisés pour la renforcer ainsi que la nécessité de mettre sur pied des mécanismes viables pour la financer;

Soulignant l'importance d'établir des liens entre la consommation ainsi que la production durables et les défis de la satisfaction des besoins fondamentaux dans le processus d'élaboration des activités régionales et sous-régionales à entreprendre en Afrique au titre du plan-cadre décennal sur la consommation et la production durables.

Notant les divers projets en cours dans le cadre de l'initiative sur l'environnement du NEPAD et la nécessité de partager les informations et de coordonner les échanges dans ce domaine;

Notant les rôles cruciaux joués par les organismes nationaux, sous-régionaux et régionaux et par les partenaires de développement dans la mise en œuvre du plan d'action pour l'environnement du NEPAD.

Notant le rôle essentiel joué par les femmes dans la protection de l'environnement et la nécessité de les faire participer à la prise de décisions ainsi qu'à la mise en œuvre et ce, à tous les niveaux

Notant l'aptitude limitée de l'Afrique à satisfaire aux conditions et procédures d'accès aux mécanismes de financement disponibles;

Rappelant l'adoption de la Convention africaine sur la conservation de la nature et des ressources naturelles (Convention d'Alger) par la deuxième Assemblée générale ordinaire de l'Union africaine tenue à Maputo (Mozambique) en juillet 2003 et son ouverture ultérieure pour signature et ratification par tous les Etats du continent;

Ayant conscience du fait que la réalisation de l'Objectif de développement pour le millénaire consistant à assurer d'ici à 2015 la durabilité environnementale en Afrique sera une gageure;

Déclarons par la présente notre résolution de :

1. Répéter notre engagement à assurer une mise en œuvre réussie du plan d'action pour l'environnement du NEPAD;
2. Réaffirmer que l'appui international à la mise en œuvre du plan d'action pour l'environnement du NEPAD revêt une importance cruciale. Nous remercions à cet égard ceux des partenaires de l'Afrique qui ont donné la preuve de leur soutien effectif à la mise en œuvre du plan d'action et exhortons les autres partenaires à faire de même.
3. Prier instamment les gouvernements africains d'assurer une mise en œuvre soutenue du plan d'action pour l'environnement du NEPAD;
4. Demander aux gouvernements africains d'intégrer les préoccupations environnementales dans les activités nationales de développement économique et, en même temps, de tenir compte des priorités du continent en matière de développement social, économique et humain durable, en particulier dans les petits États insulaires en développement;
5. Demander à tous les pays d'Afrique qui n'ont pas encore signé ou ratifié la Convention africaine sur la conservation de la nature et des ressources naturelles de le faire de toute urgence;
6. Répéter notre engagement à appuyer le processus 'Africa Environment Outlook' (AEO - l'Avenir de l'environnement en Afrique) et ses rapports connexes en tant qu'outil de suivi du développement durable permettant de renforcer les liens entre la politique et la science dans le domaine de l'évaluation de l'environnement et d'accéder à des données et informations environnementales fiables
7. Reconnaître les progrès accomplis dans la préparation du deuxième rapport AEO en vue de sa publication en 2006 et exhorter les gouvernements à élaborer des mécanismes pour assurer une utilisation plus étendue dudit rapport en tant qu'outil d'appui à l'information pour la planification du développement durable;
8. Demander instamment l'intégration des objectifs du plan d'action pour l'environnement du NEPAD dans les plans et stratégies de développement nationaux et sous-régionaux, y compris ceux des communautés économiques régionales;

9. Renforcer la coopération avec les partenaires de développement et tous les organismes régionaux et sous-régionaux dans le cadre des efforts menés pour assurer une réalisation réussie du plan d'action pour l'environnement du NEPAD et du suivi de cette mise en œuvre;
10. Réaffirmer que les Conventions d'Abidjan et de Nairobi ainsi que les autres conventions sur les mers régionales sont les mécanismes régionaux appropriés pour élaborer et mettre en œuvre des projets et programmes relatifs aux zones marines et côtières, en collaboration avec les organismes pertinents des Nations Unies, d'autres organismes, le secteur privé, les organisations non gouvernementales et la société civile;
11. Recommander, dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action, que l'on veille tout particulièrement à tenir compte des questions de genre dans les activités ayant trait à l'environnement et, en particulier, à y inclure la démarginalisation des femmes et des jeunes filles et la création de réseaux 'femmes et environnement' aux niveaux national, sous-régional et régional;
12. Encourager et accueillir avec satisfaction la mise en œuvre du programme de renforcement des capacités du plan d'action pour l'environnement du NEPAD ainsi que la mise en œuvre du Plan stratégique de Bali sur l'appui technologique et le renforcement des capacités en Afrique, tout en profitant des occasions offertes et initiatives prévues dans le cadre de la décennie internationale de l'éducation pour le développement durable;
13. Demander aux gouvernements africains de faire connaître leurs besoins en matière de renforcement des capacités et leurs offres d'échange d'expériences au Secrétariat de la CMAE;
14. Engager nos gouvernements à n'épargner aucun effort pour mettre en œuvre les projets prioritaires choisis par la CMAE, qui ont été présentés à la première Conférence des partenaires tenue à Alger (Algérie) en décembre 2003;
15. Prier la Commission pour l'Afrique, au sein de laquelle le Royaume-Uni joue un rôle moteur, et les organismes similaires d'appuyer la mise en œuvre du plan d'action pour l'environnement du NEPAD;
16. Prier nos partenaires de développement de concourir à une mise en œuvre intensifiée des projets prioritaires contenus dans le Plan d'action et d'appuyer les efforts visant à forger des partenariats appropriés;

17. Prier en outre nos partenaires de développement de fournir un appui concret aux activités et programmes mis sur pied à partir des résultats de la deuxième réunion d'experts africains relative au programme-cadre décennal sur la consommation et la production durables, dans le cadre du plan de travail de la CMAE en matière de consommation et de production durables;
18. Reconnaître la contribution importante que le Programme mondial sur les espèces envahissantes (GISP) peut apporter à la mise en œuvre du plan d'action et entériner l'incorporation des activités pertinentes de ce programme dans le plan d'action pour l'environnement du NEPAD;
19. Prier tous les pays d'Afrique et les partenaires d'appuyer la conférence de mise en œuvre du programme sur les espèces exotiques envahissantes du plan d'action, prévue en Afrique du Sud en juin 2005;
20. Prier instamment les pays d'Afrique d'honorer leur offre de contribuer en nature ou en espèces à la mise en œuvre du plan d'action pour l'environnement du NEPAD, en particulier son programme de renforcement des capacités et les projets prioritaires choisis par la CMAE;
21. Adopter la proposition de créer un Fonds pour l'environnement africain à la Banque africaine de développement (BAD), d'utiliser les mécanismes de financement existants dans les communautés économiques et autres organisations sous-régionales et, quand les circonstances le permettent, d'utiliser des mécanismes inter-Etats pour la mise en œuvre de programmes communs;
22. Prier le Président de la CMAE de faire effectuer de toute urgence, en collaboration avec la BAD et le PNUE, une étude sur les modalités de création d'un tel Fonds pour l'environnement africain en tant que mécanisme potentiel de mobilisation de ressources pour la mise en œuvre du plan d'action pour l'environnement du NEPAD;
23. Demander à la CMAE, au Secrétariat du NEPAD et au PNUE, en collaboration avec le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et les communautés économiques régionales ainsi que le Secrétariat provisoire du volet environnement du NEPAD, d'élaborer des propositions d'autres mécanismes de mobilisation et d'affectation des ressources pour le financement de projets et programmes prioritaires du plan d'action;
24. Prier la Banque africaine de développement d'affecter davantage de ressources financières au secteur de l'environnement;

25. Prier en outre les autres banques de développement internationales et sous-régionales d'affecter davantage de ressources financières au secteur de l'environnement;
26. Exhorter les partenaires de développement de l'Afrique d'adopter un arrangement plus souple permettant un accès rapide aux fonds pour la mise en œuvre du plan d'action pour l'environnement du NEPAD;
27. Prier S.E.Me. Abdoulaye Wade, en sa qualité de coordonnateur de l'initiative sur l'environnement du NEPAD, de présenter la Déclaration de Dakar sur le renforcement du partenariat dans la mise en œuvre du plan d'action pour l'environnement du NEPAD et le rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du plan d'action au Comité d'application du NEPAD et au Sommet des Chefs d'Etat et de gouvernement prévu en Egypte en avril 2005, ainsi qu'à tous les forums internationaux sur le développement durable et aux partenaires de développement l'Afrique;
28. Prier S.E.Me. Abdoulaye Wade, Président du Sénégal, de soumettre la proposition relative à la création du Fonds pour l'environnement africain à la Banque africaine de développement;
29. Exprimer notre gratitude à S.E.Me. Abdoulaye Wade, Président du Sénégal, ainsi qu'au Gouvernement et au peuple sénégalais pour avoir accueilli la deuxième Conférence des partenaires sur la mise en œuvre du plan d'action pour l'environnement du NEPAD.

établi par
**les réunions d'experts africains
sur le programme-cadre décennal
des 19 et 20 mai 2004 (Casablanca) & 17 et 18 février 2005 (Nairobi)**

co-parrainées par
**le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE)
et le Département des affaires économiques et sociales (DESA) de
l'Organisation des Nations Unies**

avec l'appui
**du Ministère de l'environnement, de la conservation de la nature et de
la sécurité nucléaire de la République fédérale d'Allemagne**

Approuvé par
**la deuxième Conférence de la CMAE sur un partenariat pour la mise en
œuvre du Plan d'action pour l'environnement du NEPAD
tenue les 15 et 16 mars 2005 à Dakar (Sénégal)**

www.unep.org

United Nations Environment Programme
P.O. Box 30552 Nairobi, Kenya
Tel: (254 20) 621234
Fax: (254-20) 624489/90
Web: www.unep.org
www.unep.net

